

MARKSMANSHIP PROGRAM

GENERAL

1. This order defines the types of marksmanship training authorized within the Canadian Cadet Organisations (CCO).
2. The marksmanship program is comprised of: the mandatory, complementary and optional activities at the corps/squadron level; the Cadet Summer Training Centre (CSTC) program; the Regionally Directed Activities for zone and provincial competitions; and the Nationally Directed Activities for the national championship.

DEFINITION

3. The terms Cadet Instructor and Civilian Instructor (CI) used in this order have the same meaning as defined in article 1.02 of QR (Cadets).

AIMS

4. The aims of the Marksmanship Program are:
 - a. to allow all cadets an opportunity to participate in a progressive marksmanship program;
 - b. to promote the safe and proficient use of firearms for sport and recreational purposes;
 - c. to produce proficient coaches and officials; and
 - d. to stimulate and maintain an interest in the CCO and act as a recruiting tool.
5. The Marksmanship Program has both participatory and competitive aspects:

PROGRAMME DE TIR DE PRÉCISION

GÉNÉRALITÉS

1. Cette ordonnance définit les types d'instruction en tir de précision autorisés dans le cadre des Organisations de cadets du Canada (OCC).
2. Le programme de tir de précision comprend : les activités obligatoires, complémentaire et optionnel au niveau des corps/escadrons; le programme des centres d'instruction d'été des cadets (CIEC); les activités dirigées à l'échelle régionale pour les compétitions de zone et provinciales et les activités dirigées à l'échelle nationale pour le championnat national.

DÉFINITION

3. Les termes Instructeur de cadets et Instructeur civil (IC) utilisés dans cette ordonnance ont la même définition que celle figurant à l'OR (Cadets) 1.02.

BUTS

4. Les buts du programme de tir de précision sont :
 - a. offrir à tous les cadets la chance de participer à un programme progressif de tir de précision;
 - b. faire la promotion de l'utilisation sécuritaire des armes à feu tant pour des buts sportifs que récréatifs;
 - c. produire des entraîneurs et des officiels chevronnés; et
 - d. stimuler et maintenir l'intérêt envers les OCC et servir d'outil de recrutement.
5. Le programme de tir de précision comporte un volet participatif et un volet compétitif :

a. **Participatory Aspect:** introduction to air rifle firing includes familiarization, classification and recreational marksmanship:

- (1) Familiarization marksmanship is part of the mandatory activities at the corps/squadron level and is described in the elemental cadet training manuals,
- (2) Classification marksmanship is part of the complementary activities at the corps/squadron level and is described in Annex A, and
- (3) Recreational marksmanship is part of the complementary activities at the corps/squadron level and is described in the elemental cadet training manuals; and

b. **Competitive Aspect:** various levels (corps/squadron, zone, provincial, national) that allow cadets to participate in progressively challenging activities. Details on the CCM Marksmanship Championship Series (CCMMCS) can be found in Annex B. The CCMMCS is fully described in the Cadet Marksmanship Program – Reference Manual (A-CR-CCP-177/PT-001).

a. **Volet participatif :** l'initiation au tir à la carabine à air comprimé inclut le tir de familiarisation, de classification et récréatif :

- (1) le tir de familiarisation fait partie des activités obligatoires au niveau du corps/escadron et est décrit dans les manuels d'instruction par élément,
- (2) le tir de classification fait partie des activités complémentaires au niveau du corps/escadron et est décrit à l'annexe A, et
- (3) le tir récréatif fait partie des activités complémentaires au niveau du corps/escadron et est décrit dans les manuels d'instruction par élément; et

b. **Volet compétitif :** divers niveaux (corps/escadron, zone, provincial, national) qui permettent aux cadets de participer à des activités de plus en plus stimulantes. Des détails concernant la Série de championnats de tir du MCC (SCTMCC) se trouvent à l'annexe B. La SCTMCC est entièrement décrite dans le Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets, A-CR-CCP-177/PT-002.

OPI: D Cdts 4
Date: Jan 09
Amendment: Original

BPR : D Cad 4
Date : janv 09
Modificatif: original